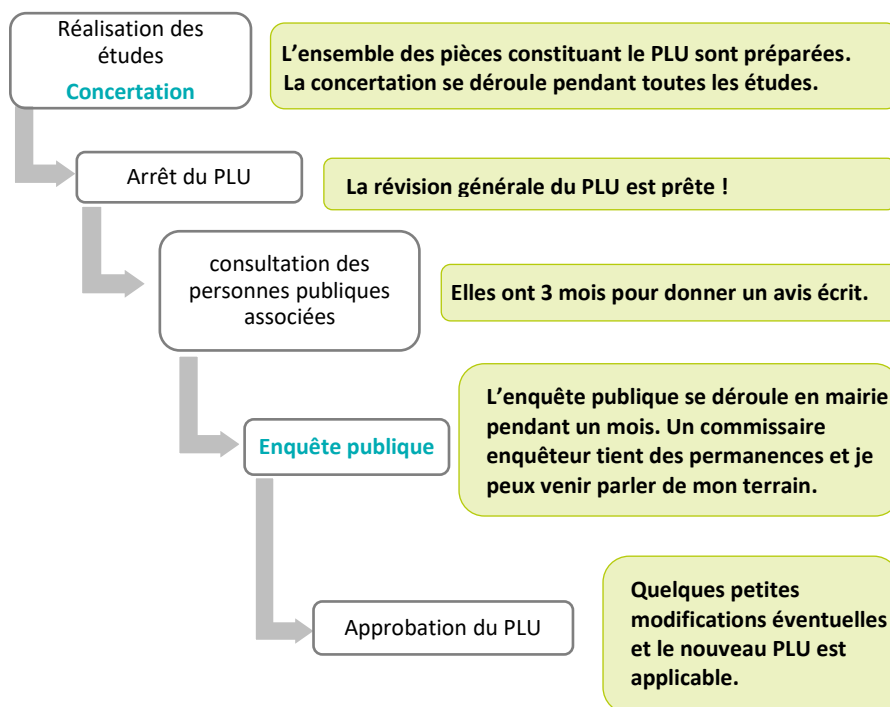


Pourquoi réviser le Plan Local d'Urbanisme ?

Le PLU fixe les règles d'utilisation du sol sur tout le territoire, c'est-à-dire qu'il permet de définir la **vocation des différentes parties du territoire** et de **délivrer les autorisations d'urbanisme** nécessaires à certaines constructions ou travaux.

Le PLU de Sauxillanges date de 2004 et ne traduit plus la stratégie d'aménagement de la commune et n'intègre pas les dernières lois en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il est donc nécessaire de réaliser une révision complète du PLU.



Concertation, ça veut dire quoi ?

La population peut donner son avis, il s'agit de la **concertation**.

Des documents sont disponibles au fur et à mesure de leur réalisation, sur le site internet de l'API et en mairie.

Un registre de concertation est également à votre disposition en mairie : n'hésitez pas à venir donner votre avis !

Ne pas confondre concertation et enquête publique

La **concertation** porte sur l'intérêt générale et dure pendant toute la durée des études. Un bilan de la concertation sera tiré lors de l'arrêt en conseil communautaire. Les demandes d'intérêt particulier ne seront pas prises en compte à ce stade de la procédure.

L'**enquête publique** porte sur les demandes d'intérêt privé. Elle a lieu après arrêt du PLU en conseil communautaire et est animée par un commissaire enquêteur. Les habitants seront informés par la presse, le site internet et par voie d'affichage.

Comment réviser le P.L.U. ?

La compétence urbanisme est portée par l'Agglo Pays d'Issoire.

La commission dédiée à la révision du PLU est donc composée des élus de Sauxillanges et des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire (API).

Un bureau d'études est missionné pour accompagner la commission.

La révision générale d'un PLU est une procédure similaire à celle d'une élaboration du PLU : le projet d'aménagement est repris pour correspondre au contexte réglementaire et aux projets d'aménagement de la commune.

Le schéma ci-contre présente les principales étapes de la procédure, qui s'étalera sur plusieurs mois.

Qui sont les personnes publiques associées ?

Les élus de Sauxillanges et les représentant de l'API ne travaillent pas seuls. Sont associés l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires (comme la Chambre d'agriculture), le PNR Livradois Forez, etc... .

Ces partenaires veillent au respect de la réglementation. Le PLU a l'obligation de l'intégrer.